



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 novembre 2022**, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

262, 10^e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Joanie Côté, visant à fixer respectivement à 2 m plutôt qu'à 1,5 m et à 0,6 m plutôt qu'à 1 m, comme le prescrit la réglementation, la hauteur maximale autorisée de la clôture en cour avant adjacente à la cour arrière et la distance minimale devant être observée entre la clôture et la ligne de rue du côté du boulevard Armand-Gilbert sur la propriété connue et désignée comme étant le lot 2 501 359 du cadastre du Québec.

837 à 845 et 847 à 851, 3^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Gestion C.F. Boivin inc., visant à fixer à 15,5 m et 500 m² ainsi qu'à 13,5 m et 440 m² plutôt qu'à 20 m et 650 m², comme le prescrit la réglementation, les largeurs minimales ainsi que les superficies minimales applicables respectivement aux lots projetés, à être formés à partir des lots désignés comme étant les numéros 2 297 645 et 2 297 637 du cadastre du Québec.

31, chemin de la Baie-Jolie : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte de Mme Sylvie Théroux et M. Marc Rodrigue, visant à fixer à 45 m plutôt qu'à 75 m, comme le prescrit la réglementation, la profondeur moyenne minimale applicable au lot projeté devant être formé du lot 2 297 822 et d'une partie du lot 4 541 968 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit le 4 novembre 2022.

DONNÉ à Val-d'Or, le 12 octobre 2022.

**M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**